



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS 2022-08 ET 2022-23

AVIS est donné que lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 6 juin 2022, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

2022-08 : Règlement amendant le règlement 2019-27 sur la prévention des incendies dans le but d'en modifier diverses dispositions.

2022-23 : Règlement amendant le règlement 2015-26 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Ville de Val-d'Or.

Il peut être pris communication de ces règlements au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ces règlements entrent en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 15 juin 2022.

Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière